

Chronique/Recension

Frontières, souverainetés, politiques

Julie Mostov, *Soft Borders. Rethinking Sovereignty and Democracy*, New York, Palgrave Macmillan 2008.

Nancy Fraser, *Scales of Justice. Reimagining Political Welfare in a Globalizing World*, New York, Columbia University 2008.

Sabrina P. Ramet, *Le Projet libéral et la transformation de la démocratie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval 2008. (*The Liberal Project and the Transformation of Democracy. The Case of East Central Europe*, Texas A&M UP, 2007.)

Des trois livres passés ici en revue, les deux premiers surtout concordent dans le constat de la fin des souverainetés westphaliennes, à laquelle se consacrent en particulier Nancy Fraser et Julie Mostov de points de vue différents. Le troisième (Ramet) se penche principalement sur l'évolution historique des projets libéraux dans le cadre, toujours, des Etats nationaux. Selon une tradition politique pragmatique, nord-américaine et anglo-saxonne, tous trois déploient aussi, à des degrés divers, des projets normatifs, et conjuguent une excellente connaissance politique et de terrain avec un schématisme quelque peu autoréférentiel.

Comme nous sortons de l'ère des souverainetés classiques – dites westphaliennes (**Fraser**), un certain nombre de concepts sont repensés et relus, avec l'idée de développer un nouvel imaginaire politique. Tâche extrêmement difficile, que la transformation d'un imaginaire politique, généralement soumis à l'inertie. La citoyenneté, la territorialité et la nationalité se découplent et distendent de plus en plus dans la mondialisation (**Aihwa Ong**), et interviennent alors une fragmentation, une différenciation et une hiérarchisation nouvelles – et « souple », c'est-à-dire aléatoire et chaotique - des citoyennetés et des droits qui les accompagnent. La théorie des frontières souples (*soft borders*) de **Julie Mostov** permet de penser le *retrait* de l'autorité suprême qui unissait ces éléments en un tout rigide qui rendait les frontières dures. Cette théorie est, plus que normative, d'une certaine manière « désidérative » (« optative » !), pour utiliser un terme linguistique. « L'argument en faveur de frontières souples », écrit **Julie Mostov**, s'intéresse principalement aux rapports de choix sociaux » (**Mostov**, 102). Cette théorie fonctionne quand elle est utilisée avec le concept de « polity » et lorsqu'on pense les frontières « soft » dans le cadre de la « polity ». « Polity » permet de penser les frontières dures ou soft. Selon **J. Mostov**, « Polity, as I use it - comes from Aristotle - his 'rule of the many for the good of the whole' » (courriel privé). Mais le terme d'Aristote – *politeia* - est en effet traduit de diverses manières, y compris par « république » ou par « Etat ». Toujours selon **Mostov**, Aristote l'utilise pour signifier une association politique (quelqu'un en dehors serait soit une bête soit un dieu) et cela revient à dire, pour beaucoup, simplement « Etat ». « Je l'utilise », continue-t-elle, « pour désigner n'importe quelle grandeur d'association politique, non seulement le traditionnel contenant de l'Etat-nation ; cela pourrait être un niveau municipal ou même une association à cheval sur des frontières. (...) Ce n'est pas la communauté (communauté politique) – terme très chargé et souvent

contrasté par celui de société. Je suppose que je m'alignerais sur les Grecs, car 'association' sonne un peu trop comme un terme venant de l'autogestion » (*ibid*). Sans doute que « polity », plus que « politeia », est l'un de ces termes intraduisibles qui fonctionnent comme un signifiant vide. Car si « polity » est n'importe quelle association politique (et alors pourquoi pas une communauté, mais c'est encore une autre question !), il est difficile de distinguer entre les types de frontières et de limites, et difficile d'analyser le rapport entre les frontières étatiques territoriales, les frontières imaginaires des « identités » et les frontières dans la tête généralement, sans dire qu'il est alors impossible d'analyser ce qu'il y a de plus intéressant – l'évolution des rapports entre ces divers types de frontières.

J. Mostov écrit encore : « Des *polity* émergeraient idéalement, reconfigurant l'espace politique localement et de manière transnationale selon les intérêts et les besoins – peut-être comme des projets de construction commune évoluant jusqu'à devenir des associations politiques régionales telles que des villes globales, ainsi que des entités supranationales selon le modèle de l'Union Européenne ou bien comme des solutions transfrontalières à des conflits ethniques » (**Mostov**, 102). Quoiqu'elle en dise, il semble évident que Julie Mostov se réfère principalement à l'Etat même lorsqu'elle envisage des associations transfrontalières – les frontières dont il est question sont justement toujours celles de l'Etat. Le conditionnel de son argumentation (*polities would emerge*) montre le caractère normatif « soft » de son approche – c'est-à-dire son mode « désidératif » : « il faudrait que ». Comme c'est de coutume, ceci renvoie le politique au moral et l'aplatit par une approche « éthique », philosophiquement impuissante. Les frontières dans les esprits et celles entre les Etats peuvent être diversement dures, et ne sont pas la même chose. Une approche plus spéculative et analytique pourrait s'intéresser à la configuration des rapports entre les deux et à leur (ir)régularité. Les frontières dures présupposent le nationalisme, les replis identitaires et l'ethnocratie (**J. Mostov, O. Yiftachel, I. Iveković**). Au contraire, les frontières souples – « nécessitent un nouvel 'imaginaire', une volonté à repenser la notion de *polity* et le rapport entre le pouvoir politique et le territoire » (**Mostov**, 105). Cependant, les *mêmes* frontières peuvent être soft et hard à la fois, mais non pour les mêmes sujets. Une frontière est toujours polysémique, ce qui n'apparaît pas de cette construction idéalisée. Les frontières soft dont parle idéalement **Julie Mostov** – des frontières idéales – ne seraient pas la même chose que les frontières flexibles décrites par **Aihwa Ong** – qui sont la manière comment les espaces économique et politique sont construits à travers des processus globaux, ou la manière comment les gouvernements ajustent l'espace politique à la dictée du capital mondial (**A. Ong**, *Neoliberalism as Exception*, p. 78).

Comme **Nancy Fraser** dans une autre perspective, **Julie Mostov** préconise le dépassement de l'Etat-nation. Mais dans sa perspective « désidérative » elle ne peut identifier les sujets du changement souhaité, elle ne peut dire qui reconstruirait les institutions. De plus, il n'est pas clair si cette nouvelle « polity » serait une alternative à l'Etat social qui est en voie de dépérissement par le néolibéralisme? **Julie Mostov** n'analyse pas le rapport entre l'Etat-nation et l'Etat-providence. Qui ou quoi remplacerait ce dernier qui est en perte de vitesse et qui, justement, ne fonctionne encore que par l'Etat national ? Dans une configuration de dépassement de l'Etat-nation, les fonctions de

l'Etat-providence doivent être redistribuées, par qui ; et où ? Mais peut-on seulement en dire plus que « il n'y a qu'à » ? **J. Mostov** parle de l'importance des initiatives transfrontalières. Pour elle, de même que pour **Nancy Fraser**, l'Union Européenne semble être un modèle à suivre. Mais les initiatives transfrontalières supposent et maintiennent l'Etat, les frontières, les cloisonnements et non forcément leur dépassement. Au vu des services sociaux assurés traditionnellement par l'Etat national dans sa fonction de *Welfare State*, des initiatives transfrontalières (qui sont aussi transnationales) seront nécessaires tant que/parce que l'Etat national est défaillant en la matière. Les frontières sont aussi dictées par ce qu'elles délimitent, car pour tout extérieur existe un ou plusieurs intérieurs. « Une compréhension alternative de la souveraineté, citoyenneté et des frontières *soft* », dit-elle, « [...] pourrait mener à des *polity* flexibles et réceptives, à une société civile plus riche et diversifiée liée à travers des réseaux locaux, régionaux et globaux, et à de nouvelles formes de démocratie » (**Mostov**, 145). La théorie de **Julie Mostov** est dotée d'une normativité elle-même *soft*. Selon elle, une *polity* aux frontières souples serait à l'abri de l'autoritarisme et serait en négociation permanente. Les exemples qu'elle donne pour les avoir étudiés de près sont souvent ceux des Balkans. **Julie Mostov** est, en effet, une grande spécialiste de l'ancienne Yougoslavie.

Le travail de **Nancy Fraser** semble plus décidément normatif tout en étant plus complexe: elle s'applique à reconstruire l'idéal d'une publicité (une sphère publique légitime et efficace dans les conditions contemporaines de la globalisation. Comme **J. Mostov**, elle constate également la transnationalisation de la sphère publique, et ceci à partir d'une position habermassienne doublée d'un pragmatisme anglo-saxon. Que veut dire « transnational » dans une ère post-westphalienne telle que la nôtre ? Y a-t-il une sphère publique trans-nationale et un public transnational ? Ces questions sont posées et **Nancy Fraser** tente de les articuler dans une perspective évolutive depuis le constat de la mondialisation. Le terme « *scales* » dans le titre de son livre renvoie à la fois à une gradation et aux plateaux de la balance de la justice, dont **N. Fraser** cherche à développer un « minimum » – dans le concept de la « justice minimale », tout en élargissant le concept de citoyenneté à ses dimensions sociale, culturelle économique au delà d'une pure définition juridique administrative. Cependant, le dépassement de l'Etat national lui-même réinterroge le concept de citoyenneté en renvoyant celle-ci au transnational. C'est en conséquence surtout de la mondialisation que **N. Fraser** identifie, au delà d'une mauvaise représentation (*misrepresentation*), les problèmes soulevés par le *misframing* : l'établissement d'un cadre qui ne correspond pas au contenu des questions soulevées. Au delà d'une représentation erronée ou inadéquate, la disposition d'un cadre (*frame-setting*) inadapté à ses contenus « est l'une des décisions politiques les plus lourdes de conséquences. En constituant aussi bien les membres que les non membres d'un seul trait, la décision exclut effectivement les derniers de l'univers de ceux qui pourraient aspirer à être pris en compte dans la communauté en matière de distribution, de reconnaissance et de simple représentation politique » (**Fraser** 19 : ces trois derniers axes – distribution, reconnaissance et représentation – sont en effet les trois dimensions de toute analyse de **N. Fraser**). Ce dont elle parle là en d'autres termes et sans le nommer ainsi, de manière convolutive, c'est bien le *différend* de Lyotard, éventuellement la *mésentente* de Rancière : lorsque la vérité de l'un ne peut se dire dans le discours de l'autre, de celui qui dispose le fameux cadre. Ainsi aujourd'hui, alors que la

mondialisation est accomplie, le cadre [d'analyse] westphalien-keynesien tel que nous l'avons connu jusqu'à encore récemment, se dévoile comme un cadre désormais mal adapté (*misframed*) pour rendre justice à tous : il est en effet lui-même source d'injustice envers les pauvres et humiliés qui n'ont pas accès au niveau international. Ainsi toute réparation d'injustice dans un cadre donné ne peut être efficace que si renforcée par des efforts au niveau supérieur d'une meta-position qui redresseraient le cadre lui-même (**Fraser** 21). Dans un monde ainsi globalisé où prévaut désormais l'Etat post westphalien puisque l'Etat national est en pleine déconfiture, il faut recadrer la justice en adéquation avec les niveaux trans- et internationaux. C'est ce qu'elle propose de faire par sa théorie de « politique transformative » qui, très rapidement, après s'être présentée comme descriptive, se révèle fortement normative. Jusqu'à récemment dans le cadre keynesien, dit **Fraser**, les théoriciens s'intéressaient à la question « quoi » : que faut-il redistribuer pour obtenir la justice. Ils s'intéressent par la suite à la question « qui » : entre qui faut-il redistribuer les biens ? Désormais, selon **Nancy Fraser**, il faudra poser la question de notre temps qui est celle de savoir « comment » partager/redistribuer les biens. Cette question est aussi celle qui, selon notre analyse et la théorie de la traduction politique (**R. Iveković**), pose la question du *contexte*. C'est, selon **Fraser**, une question critique et démocratique qui prend ses distances d'avec le contexte « scientifique normal » qui ne poserait aucune question sociale et donc aucune interrogation sur le contexte, le cadre général, le contexte social ou la politique tout court (sa critique est ici celle de John Rawls).

Elle recommande cependant une démarche d'« herméneutique charitable » (*hermeneutic charity*, **Fraser** 59) qui serait adaptée à notre temps, celui de la « justice anormale ». L'anormalité de la justice qui est la déstabilisation de l'hégémonie précédente est surtout définie par l'absence de points de vue partagés sur le « quoi », le « qui » et le « comment » de la justice. Ainsi **N. Fraser** se voit-elle compléter la théorie de l'hégémonie. Le côté positif de la justice anormale est l'expansion du champ de contestation, et le côté négatif en est qu'elle ne peut à elle-même rendre justice ; plutôt, il lui faut un cadre et des institutions qui, elles, sont encore à construire (**Fraser** 57 ff). L'« herméneutique charitable » consiste à pouvoir se mettre dans la peau des autres et à pouvoir imaginer et entendre des revendications inattendues ou hors norme.

De ce point de vue, la justice consisterait, selon **N. Fraser**, en la *parité de la participation* (**Fraser** 60). Voilà donc la normativité de cette pensée. Mais la « participation » est-elle ici un concept satisfaisant ? Cette catégorie présuppose un cadre conceptuel en possession du concept de sujet. En outre, en aucun cas n'est prévu le choix de ne pas participer, qui peut aussi être celui du sujet. Il semblerait qu'il manque à cette conceptualisation une théorie de la traduction entre les niveaux même bien dégagés (par exemple, sphère publique et pouvoir souverain) et entre les régimes westphalien et post westphalien. Une sphère publique internationale, même improbable du fait qu'il n'y ait pas encore de demos international, et seulement en gestation, est néanmoins, selon elle, un concept indispensable même s'il anticipe sur les faits et pose franchement la question de la traduction. Une certaine idéalisation de l'Union Européenne, un manque d'interrogation sur le langage qu'on utilise, l'approche normative, le hors champ de la condition coloniale, font en sorte que ce travail, faute de pouvoir reposer sur des expériences multiples y compris « hors cadre » et venues du Sud global, repose

principalement sur un grand formalisme virtuose de la théorie auto reproduite et autoréférentielle. Autrement dit, **Nancy Fraser** ne décrit l'Etat westphalien – et donc national - que comme l'Etat occidental dominant, celui de la métropole. Tous les deux (Etat colonisateur et pays colonisé) tombant sous la définition de l'ère westphalienne, il serait cependant judicieux – et cela ferait parvenir à d'autres résultats – d'en faire la distinction. Car l'Etat national européen fut aussi un Etat colonial, alors que l'Etat national des continents autrefois colonisés ne le fut pas historiquement dans la même mesure, même s'il ne faut point oublier la colonialité potentielle de tout pouvoir. De même, le chapitre sur l'imagination politique féministe de la redistribution, à la reconnaissance et à la représentation, ne voit guère que le féminisme occidental, principalement étasunien. Aucune trace du tiers monde, où pourtant les théories féministes sont très innovatrices, en particulier en Inde. La théorisation d'une sphère publique transnationale suppose des *conditions de traduction* (la puissance communicative de la société civile doit être traduite en lois puis en pratiques administratives) et des *conditions de capacité* (être capables d'appliquer la volonté dont on est responsable) qui dépassent le cadre westphalien et ne sont plus liées à la souveraineté étatique. Selon **Fraser**, l'Etat westphalien brouille les conditions de capacité plutôt que de traduction (**Fraser** 96). « En recrutant avec efficacité les individus comme des agents de contrôle social, pendant qu'en même temps elle promouvait leur autonomie, la discipline fordiste cherchait à remplacer la coercition externe par une autorégulation interne » (**Fraser** 122). De la discipline à la « flexibilité » du néolibéralisme, la subjectivité du post fordisme est fondamentalement transformée et passe aujourd'hui par les réseaux du capitalisme cognitif. « Les signes de la flexibilisation sont la fluidité, la provisionnalité ainsi qu'un horizon du 'temps déterminé' » (**Fraser** 129). Dans ses développements, **Nancy Fraser** fait d'intéressants détours par la relecture d'auteurs importants ; son détour par Foucault théoricien de l'Etat (post)westphalien dans la mondialisation et de Hannah Arendt en prévision des menaces par celle-ci est captivant.

Une autre spécialiste de l'ancienne Yougoslavie ainsi que des pays de l'Est de l'Europe, politiste, alors que les deux précédentes, **Mostov et Fraser**, sont philosophes, travaille sur l'historique et les articulations du projet libéral – jusque dans l'actualité néolibéral qui est la nôtre - dans l'exemple de l'Europe de l'Est et des Balkans depuis l'effondrement du mur de Berlin. **Sabrina P. Ramet** part de l'idée du droit naturel et retrace le projet néolibéral aux Lumières anglaises et à Locke, qui faisait reposer même la propriété, sur celui-ci. Il était alors question entre autre du problème fondamental des *enclosures* de terres, qui sont restées en débat depuis, puisque l'étendue des terres est limitée : le fait que les uns s'en accaparent n'est-il pas aux frais de ceux qui n'en ont pas ?

Thomas Hobbes, quant à lui, ne faisait pas partie des Lumières anglaises au sens propre puisque le droit naturel ne restait pas indemne dans sa philosophie politique. Il ne serait donc pas dans la généalogie directe du libéralisme car dans sa conception, selon **Sabrina Ramet**, à la différence de Locke, le gouvernement retranchait ces droits : « au contraire [de Locke], en exhortant à élever au pouvoir quiconque serait capable de maintenir l'ordre, et en déclarant qu'il revenait au souverain d'interpréter la Loi naturelle pour tous ses citoyens, réduisant ainsi à néant la souveraineté de la raison, il se positionna lui-même

en adversaire de l'esprit des Lumières et du côté de la réaction. Il ne fera partie de l'histoire libérale qu'au XXe siècle (...) » (**Ramet** 17). C'est par l'Europe de l'Est et a posteriori que Hobbes reviendra dans l'histoire du libéralisme, selon cette analyse. En Europe de l'Est, les concepts de 'démocratie nationale', même ceux de facture néo-rousseauiste, ont aussi exercé leur attractivité – par exemple en Croatie dans les années 1990 et en Serbie depuis 1987. (...) [L]e nationalisme paraissait essentiel à la délimitation des frontières des communautés. (...) De manière spécifique, toutes [les Constitutions], à l'exception de la Pologne [...] font référence soit à la souveraineté populaire, soit à la souveraineté nationale. La constitution bulgare déclare, par exemple, que l'intégralité du pouvoir de l'Etat provient du peuple » (**Ramet** 59). Or, pour **Ramet**, la souveraineté populaire se confond avec le nationalisme. Selon Hobbes, elle n'aurait plus de fondement dès lors que l'Etat est fondé, mais pour Kant, elle est une dimension du gouvernement (et non pas du peuple) et ne peut donc le précéder dans le peuple en tant que souveraineté de celui-ci. D'après la lecture de **S. Ramet**, « les Etats de l'Europe de l'Est se sont vus obligés de choisir entre trois modèles de souveraineté – l'absolutisme protolibéral de Hobbes, le démocratism collectiviste de Rousseau, et le monarchisme libéral de Kant – et [...] le modèle historique et convaincant de Locke ne pouvait être adopté sur un plan pratique dans la région. De ces quatre modèles, on peut dire que seul celui de Rousseau pouvait faire le lit du nationalisme » (**Ramet** 67). **Sabrina P. Ramet** semble croire que les événements politiques se déroulent selon, et que les mouvements suivent, les préceptes des théoriciens des systèmes politiques. Elle voit, quant à elle, encore la configuration westphalienne comme horizon principal (au contraire de **Fraser** et sans doute de **Mostov**) tout en critiquant fortement le droit à l'autodétermination nationale, pourtant apanage de l'idée de souveraineté théorisée par aussi bien Woodrow Wilson que par Lénine ; et elle analyse l'horizon des Etats souverains à propos de ceux d'Europe de l'Est, tout en y rangeant également les pays issus de l'ancienne Yougoslavie : « Je n'affirmerais pas qu'il existe une sorte de droit à l'autodétermination applicable à tous les cas qui justifierait les morcellements d'Etats légitimes ou l'action arbitraire de groupes irrédentistes. Mais quand un empire s'effondre, quelqu'un doit établir les frontières des nouveaux Etats qui émergent de son cadavre politique » (**Ramet** 85). « Quelqu'un », mais qui ? La question du sujet *politique* des changements est-elle véritablement posée ? Ce n'est pas si sûr.

Curieusement, **S. Ramet** voit dans la religion et même dans les églises des acteurs politiques non seulement légitimes et réellement à l'oeuvre en Europe de l'Est – ce sur quoi il n'y a pas de doute, comme il n'y a pas de doute au sujet de l'influence de la religion chrétienne dans la conception de l'Europe et de son « exception » – mais elle semble les voir encore comme les acteurs principaux du devenir de l'Union Européenne par l'unification et la cooptation. Il n'y a pas, dans la recomposition européenne, selon ce que l'on trouve à ce sujet dans le livre, d'autres forces politiques (par exemple, les peuples, les mouvements ; les différentes revendications civiques, sociales, politiques, économiques) que les églises et les idées ou philosophies politiques (Hobbes, Locke, Rousseau, Kant) traditionnelles. Pas étonnant alors que l'auteure se rapporte elle-même à l'autorité des encycliques papales (les papes en question étant Léon XIII, Jean XXIII et Jean-Paul II) dont elle fait grand cas parce qu'elles prennent la loi naturelle comme point de départ dans une vision d'« idéalisme universel ». Les migrations à grande échelle de la

mondialisation n'interviennent pas dans cette configuration conceptuelle, de même que la condition postcoloniale, qui pourtant rejoint aujourd'hui la condition post-socialiste dans un colossal aplatissement historique par le néolibéralisme tous azimuts. Dans un schématisme qui, au moins, a l'avantage de rendre les choses claires, l'auteure conclut en distinguant entre la « démocratie cléricale », la « démocratie nationaliste » et la « démocratie libérale » qui est de loin la plus préférable (**Ramet** 182) : « le libéralisme et le pragmatisme », dit-elle, « semblent avoir plus en commun l'un avec l'autre qu'avec soit le nationalisme, soit le cléricisme » (**Ramet** 187). Voilà les alternatives telle qu'elle les égraine ! C'est ainsi que Hobbes est réintroduit dans la filiation libérale européenne de l'Est. A aucun moment ne se pose, et ceci encore moins que chez **Nancy Fraser**, la question du langage utilisé, du contexte et de la traduction des concepts. On n'interroge pas les termes telles que la « démocratie », la « raison universelle » ou le bien-fondé de la « croyance » libérale. Cependant, sa grande connaissance de l'ancienne Yougoslavie, comme pour **Julie Mostov**, est indiscutable, de même que celle des pays de l'Est de l'Europe ; ses observations sont extrêmement justes et précieuses. Elle a identifié un élément fondamental pour expliquer la chute des régimes du socialisme réel – la perte de légitimité – pour en tirer des conclusions convaincantes, même si partisans, au sujet de l'année pivot : « La principale leçon de 1989 est donc que les idéalistes ont toujours raison : le pouvoir sans légitimité ne dure pas, l'ordre sans la sanction de la légitimité est, au plus, transitoire et éphémère. Seule la légitimité du système peut édifier les bases d'une vie politique stable » ... « et la légitimité (...) implique l'harmonisation du système sociopolitique et économique selon des standards universels de morale, standards que je résume sous le nom de Loi naturelle » (**Ramet** 102 ; 193). Qui la mettrait en œuvre est une autre question.

Il s'agit bien de trois livres bien différents mais passionnants qui, tous, nous parlent de notre temps et essaient de saisir le moment politique contemporain de la planète.

Rada Iveković

Références :

-Ivan Iveković, *Ethnic and Regional Conflict in Yugoslavia and Transcaucasia*, Ravenna, Longo editore-Eurobalk 2001

-Rada Iveković, <http://translate.eipcp.net/transversal/1107> (mon éditorial "Traduire la violence de la plèbe" + mon choix de textes)

-<http://eipcp.net/transversal/0908>, "Place of Birth: Babel".

-<http://translate.eipcp.net/transversal/0606/ivekovic/fr>, « De la traduction permanente ».

-<http://www.eurozine.com/articles/2005-01-14-ivekovic-en.html>, « Transborder translating ».

-<http://xwords.fr/blog/axis1/49>, « Se mettre en traduction ».

-<http://reseau-terra.eu/article749.html>, « Traduire les frontières. Langue maternelle et langue nationale ».

- http://www.einaudi.cornell.edu/french_studies/publications/index.asp?pubid=4017,
« Translating Borders/Traduire les frontières. Borders in the mind/partage de la raison »
-<http://www.accedit.com/auteur.php?id=82> , « Terror/ism as the Political or as
Heterogeneity ».
- Julie Mostov, « La formation de l'ethnocratie », *Transeuropéennes* n°8, 1996, pp. 35-41.
 - Aihwa Ong, *Neoliberalism as Exception. Mutations in Citizenship and Sovereignty*,
Duke University Press 2006.
 - Oren Yiftachel, « Democracy or Ethnocracy ? Territory and Settler Politics in
Israel/Palestine », *Middle East Report* n° 207, 1998, pp. 8-13.